Commune des Avirons

Extrait N° 22 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 septembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 SEP. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA REUNION *

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

Absent : M. Jean-Daniel DENNEMONT

Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 22 / REHABILITATION DU MAUSOLEE DU PERE MARTIN
- Principe des travaux
- Participation de l'Association des Amis du Père Martin

Le Maire porte à la connaissance du conseil que le Mausolée du Père Martin doit faire l'objet de travaux de réhabilitation dont notamment :

Sur l'ouvrage :

- Réalisation d'une nouvelle dalle terrasse (emprise partielle très dégradée) ;
- Réalisation d'un renforcement de la structure existante ;
- Reprise et réparation des éclatements de bétons existants ;
- Reprise et réfection des corniches décoratives ;
- Fourniture et pose d'éléments en basalte ;
- Nettoyage des tombeaux existants dans les 2 parties latérales ;
- Nettoyage/sablage des éléments apparents en pierre naturelle ;
- Reprise et ragréage des parements vus des murs de maçonnerie existants (avec traitement des infiltrations) ;
- Réalisation d'un dallage en béton désactivé autour des trois tombeaux extérieurs ;
- Création d'un accès de service latéral vers le tombeau du Père Martin y compris dégagement et restitution de l'ouverture existante comblée ;
- Reprise, préparation des supports ;
- Réalisation d'une étanchéité auto protégée sur les dalles terrasse.

Aux abords de l'ouvrage :

- Création d'une rampe d'accès PMR ;
- Réaménagement du parvis ;
- Traitement de la clôture en ferronnerie.

Les travaux sont estimés à 46 860 euros TTC. A ce coût, il convient de rajouter une enveloppe de 3 140 euros TTC pour les honoraires de maîtrise d'œuvre. Au total, l'opération est estimée à 50 000 euros TTC.

Sur ce coût, l'Association des Amis du Père Martin est prête à apporter un concours financier de 30 000 euros.

Les travaux seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. La participation de l'Association sera sollicitée à hauteur de 100 % à la réception des travaux.

Le conseil est invité à :

- Se prononcer sur le principe des travaux et le cas échéant, autoriser la dépense correspondante ;

- Autoriser le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'Association des Amis du Père Martin.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe des travaux et autorise la dépense correspondante ;

- Autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'Association des Amis du Père Martin.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

